

HAUTE-SORNE

Ecopoints et gestion des déchets

Dans le cadre de la mise en service des écopoints du SEOD, la Commune de Haute-Sorne a été retenue pour être « commune pilote ». La mise en service des écopoints a débuté le 3 mai dernier et, globalement les choses se passent bien.

Toutefois, nous avons malheureusement dû constater quelques comportements inadéquats. Ils sont illustrés sur photos ci-dessous.

Ces images démontrent la situation d'un des écopoints 10 jours après sa mise en service. Nous vous rappelons que les déchets doivent impérativement être placés à l'intérieur des containers prévus à cet effet.



Si d'aventure, le container est plein lors de votre passage, nous vous invitons à vous déplacer vers un autre point de collecte approprié dans la Commune de Haute-Sorne. En pareille situation, un déplacement dans le village voisin n'est pas à exclure.

Tout dépôt hors des containers est interdit et passible de sanction. En effet, ceci revient à déposer ses déchets sur la voie publique, ce qui ne peut pas être admis.



Nous vous rappelons que la Commune mixte de Haute-Sorne fonctionne en tant que commune pilote pour ces nouvelles infrastructures désormais gérées par le SEOD. Il s'agit d'équipements neufs qui offrent une prestation de qualité à la population de Haute-Sorne.

Un temps d'adaptation est indispensable à chacun, utilisateur comme prestataire. Il permettra de procéder à certains réglages et lissera les imperfections de ce nouveau système désormais harmonisé.

Nous profitons de l'occasion pour vous rappeler qu'une presse automatique à papier et carton se trouve à l'écopoint des Grands Prés à Bassecourt. La dépose des cartons doit impérativement être privilégiée à cet endroit. En effet, les containers conventionnels placés sur les écopoints sont principalement destinés à recevoir le papier et les cartonnettes mais en aucun cas les volumes importants de carton.



Les écopoints sont en libre accès tous les jours ouvrables de 7h à 12h et de 13h30 à 19h, le samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h. Nous vous invitons à respecter ces horaires, ceci afin d'éviter d'éventuelles sanctions.

Les écopoints sont réservés aux ménages. Pour les entreprises, une benne à carton et papier est disponible sur le site du silo à sel à Glovelier. Le code d'accès peut être obtenu auprès des services techniques de la Commune.

Pour être complet, nous vous rappelons que les écopoints sont équipés de caméra de surveillance afin d'en garantir un bon fonctionnement.

Le site mémo déchets www.memodechets.ch a été remis en service à la fin du mois d'avril.

En outre, la page déchets du site internet de la Commune mixte de Haute-Sorne, accessible via le QR code joint, a été mise à jour.



Enfin, nous rappelons que le ramassage du papier/carton au porte à porte est désormais révolu. Les personnes qui utilisaient des containers bruns à cet effet peuvent désormais les utiliser pour les déchets verts.

Les usages inadéquats des installations publiques engendrent des frais qui sont répartis sur l'ensemble de la population. Une utilisation respectueuse des infrastructures publiques permet de maintenir ces endroits accueillants pour l'utilisateur suivant.

Les Autorités communales remercient chacune et chacun pour ses efforts et se tiennent à disposition en cas de besoin.